

Un tribunal tranche contre un médecin avorteur

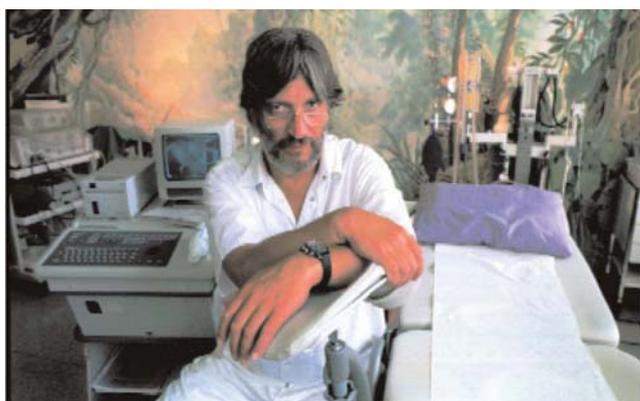
La liberté d'opinion est un droit, même devant une clinique d'avortement



Accoster une femme enceinte dans la rue juste avant son rendez-vous pour l'avortement et lui proposer des alternatives : cette «consultation sur le trottoir», comme l'appellent les médias allemands, est juridiquement admise, comme l'a décidé en première instance un tribunal de Munich le 25 juillet 2006.

Les consultations sur le trottoir devant la plus grande clinique d'avortement de Munich pourront continuer d'avoir lieu. Selon un verdict rendu par le tribunal de grande instance à Munich, ces consultations ne constituent ni un harcèlement des femmes enceintes, ni une attaque contre les fondements économiques de la clinique d'avortement, pas plus qu'une atteinte illicite à la relation médecin-patient.

4'000 avortements par an. C'est l'exploitant de la clinique lui-même qui avait entamé les procédures judiciaires. Il s'agit de Friedrich Stapf, un médecin de plus de 60 ans sans titre de



spécialiste en gynécologie, qui, avec quatre autres médecins employés par la clinique, pratique autour de 4'000 avortements par an : un vrai travail à la chaîne... Au cours d'une procédure conduite jusqu'à la Cour fédérale de cassation de Karlsruhe, il s'était imposé en 1998 face à la Bavière qui voulait à l'époque limiter le quota des recettes provenant d'avortements à 25% pour chaque cabinet médical. La possibilité de gagner presque 100% de ses revenus

grâce à des avortements a entre-temps rapporté des millions au docteur Stapf. Suffisamment d'argent pour attaquer en justice la consultation sur le trottoir qui se pratique devant sa clinique.

Les conseillères observées par des policiers en civil. Depuis l'an 2000, des défenseuses bénévoles de la vie humaine passent presque quotidiennement sur les trottoirs devant la clinique du docteur Stapf et accostent gentiment les femmes enceintes afin de leur offrir du matériel d'information ainsi que de l'aide pour qu'elles puissent vivre avec leur enfant. Le côté respectueux et bienveillant – aucune observation négative, pas même sur le phénomène Stapf – de ces consultations sur le trottoir a été souligné au cours des audiences : c'est ce qui ressortait des dires de 18 témoins qui ont été auditionnés pendant plus de 10 heures, ainsi que des rapports d'une patrouille de police en civil qui avait sporadiquement observé les consultations sur le trottoir pendant deux semaines.



Des centaines de vies sauvées chaque année. Les conseillères ont déjà réussi à faire changer d'avis plusieurs centaines de femmes qui avaient un rendez-vous à la clinique et qui ont, au cours de la consultation, retrouvé l'envie de vivre avec leur enfant. Maria Grundberger est une sage-femme de 24 ans qui a son propre cabinet, et elle est souvent devant la clinique, où elle s'avère d'ailleurs très efficace. Interrogée sur le procès gagné, elle répond : «la vie a gagné et pour chaque vie d'enfant sauvée, ça vaudrait le coup de rester toute une vie devant la clinique.»

Le médecin avorteur éconduit doit d'ailleurs prendre en charge plus de 50'000 euros de frais de justice et d'avocats. Il envisage de contester le jugement.

Source : Journal *Mamma Info* – Numéro 1 – 10.06
Publié avec l'aimable autorisation de l'éditeur

Note : En Suisse, il n'y a pas de clinique d'avortement à proprement parler. D'après l'article 119 du Code pénal, tous les cantons sont obligés de désigner les cabinets médicaux et les hôpitaux qui peuvent pratiquer des avortements (obligation de service publique). Et la plupart des avortements ont lieu dans les hôpitaux cantonaux.